



### Commande de vérification d'instruments de pesage selon module F

Annexe 2 ch. I module F de l'OIMes / annexe F Directive 2014/32/UE du parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure

ou

Annexe 3 ch. 3 de l'OIPNA / annexe II ch. 3 Directive 2014/31/UE du parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché des instruments de pesage à fonctionnement non automatique

#### Donneur d'ordre (fabricant ou représentant plénipotentiaire)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
--	--

#### Destinataire de la facture ( est le donneur d'ordre)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
--	--

#### Lieu d'installation de l'instrument de mesure ( est lieu de vérification)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
--	--

#### Lieu de vérification (si différent du lieu d'installation)

Société Département Rue NPA / Lieu / Pays <b>Personne de contact</b> Nom Tél / Mobile / Courriel	
--	--

## Commande module F pour instruments de pesage

---

### Informations générales

Si existant numéro de devis / date	
Votre référence de commande	
Date de vérification souhaitée <sup>1</sup>	

### Indications instrument de mesure

Instrument de pesage à fonctionnement non-automatique automatique

Type d'instrument <sup>2</sup>	
Désignation de type	
No certificat d'examen de type	
Nombre d'instruments	

### Données métrologiques

	Étendue 1	Étendue 2	Étendue 3	Unité
Capacité max. Max				
Echelon de vérif. e				
Division d				
Capacité minimale Min				
Instrument à étendues multiples		Instrument à échelons multiples		
Dim. récept. de charge				
Appareils auxiliaires				

*Données supplémentaires pour instruments de pesage à fonctionnement automatique:*

Vitesse/cadence	
-----------------	--

### Les documents suivants sont à annexer à cette demande :

Certificat d'examen de type (MID) ou certificat d'approbation de type (IPFNA)

Exemple de la déclaration de conformité du fabricant pour l'instrument

Calcul de compatibilité des modules selon WELMEC (IP modulaires)

Dessin (pour récepteurs de charge particuliers)

Photo de l'instrument de pesage avec environnement (pour ponts-bascules et instruments de pesage de grande capacité)

### Commentaires

--

---

<sup>1</sup> Veuillez informer METAS-Cert au plus tôt possible

<sup>2</sup> Selon certificat d'examen de type / certificat d'approbation de type

## Commande module F pour instruments de pesage

---

En tant que donneur d'ordre, nous attestons avoir lu et accepté les conditions commerciales générales METAS [www.metas.ch/AGB](http://www.metas.ch/AGB) ainsi que l'accord de certification METAS-Cert [6030B03](#).

Lieu et date :

Signature(s) juridiquement valable(s) :

**Donneur d'ordre**

**Destinataire de la facture**

(obligatoire si diffère du donneur d'ordre)

**La commande est à envoyer à :**

**Institut fédéral de métrologie METAS**

Organisme d'évaluation de la conformité METAS-Cert

Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern, Suisse

Tél. +41 58 387 01 11, [Info.Cert@metas.ch](mailto:Info.Cert@metas.ch)

### Déroulement

Le déroulement s'effectue selon les indications conformément au Guide METAS-Cert [6030B01](#). METAS-Cert prendra contact avec la personne désignée pour déterminer la date de vérification et pour obtenir de plus amples informations. Le donneur d'ordre reçoit une confirmation de mandat avec les données de la demande et un prix indicatif pour la vérification. Une fois la confirmation de mandat obtenue, le donneur d'ordre a la possibilité d'annuler le mandat sans frais dans les cinq jours ouvrables, mais au plus tard 2 jours ouvrables avant la vérification. En cas de non-respect des délais, le travail déjà effectué sera facturé.

Un expert en évaluations de conformité de METAS-Cert organisera et effectuera la vérification sur le lieu de vérification.

### En outre, pour les essais d'instruments de pesage de grande capacité (plus de 2 t)

Pour les essais d'instruments de pesage de grande capacité (instruments de pesage pour lesquels l'utilisation d'un camion de vérification nécessaire), le client doit fournir la charge de substitution et le personnel auxiliaire requis. La disponibilité des camions d'essai est très limitée. Le client s'engage à s'inscrire pour l'essai dès que la date de mise à disposition des balances est connue afin que l'équipement d'essai puisse être réservé au plus tôt.

Pour que le propriétaire puisse utiliser l'instrument de pesage immédiatement après son installation, un pesage comparatif doit être effectué au préalable avec l'accord de METAS-Cert. La pesée comparative doit être approuvée par METAS-Cert et effectuée par une personne privée autorisée à sceller des instruments de mesure. La pesée comparative est consignée par écrit, envoyée à METAS-Cert par voie électronique et tenue à la disposition des autorités de surveillance du marché ou des autorités cantonales d'exécution (offices de vérification) sur demande.

Le protocole doit contenir les éléments suivants :

1. le nom et le numéro d'identification de la personne privée autorisée,
2. le numéro de mandat de METAS-Cert,
3. la date de la mesure comparative,
4. les détails de l'instrument de pesage concerné,
5. les détails de l'instrument de pesage de référence et l'expiration de sa période d'étalonnage,
6. conditions climatiques (l'essai ne peut être effectué que si les conditions climatiques le permettent : pas de précipitations, pas d'influence du vent)

METAS-Cert organisera l'examen dès que les ressources nécessaires seront disponibles.

### Après la vérification

Après une vérification positive, METAS-Cert établit un certificat de conformité attestant la conformité de l'instrument de mesure. Si l'instrument de mesure ne passe pas l'examen de conformité, le donneur d'ordre en sera informé par écrit. L'office de vérification compétent recevra une copie de la lettre envoyée au donneur d'ordre.

Le certificat de conformité est destiné uniquement au donneur d'ordre. Il lui sert de confirmation de la conformité de l'instrument de mesure envers les autorités de surveillance. L'utilisateur de l'instrument, quant à lui, dispose de la déclaration de conformité du fabricant. Le donneur d'ordre établit pour chaque instrument ou série d'instruments une déclaration de conformité.

## **Commande module F pour instruments de pesage**

---

### **Facture**

Le destinataire de la facture est spécifié dans la commande. Ceci peut être ajusté gratuitement jusqu'à ce que la facture soit réglée. En cas de changement de destinataire après l'émission de la facture, les frais administratifs d'annulation, d'adaptation et de renvoi de la facture sont facturés à hauteur de CHF 120.

### **Signature numérique**

Ce formulaire peut être rempli et signé avec Adobe Acrobat Reader. Si un identifiant électronique est utilisé, il doit être authentifié. Si vous envoyez cette commande sous forme papier avec une signature manuelle, veuillez également envoyer le formulaire PDF rempli par e-mail [Info.Cert@metas.ch](mailto:Info.Cert@metas.ch).

### **Envoi des fichiers**

Les fichiers doivent être envoyés via notre service de transfert de fichiers (procédure d'invitation) si :

- Le volume dépasse 10 Mo,
- des programmes ou des documents avec des macros peuvent être envoyés.